Unil.

MA THÈSE EN 180 SECONDES - Unil
Conditions de participation

Préambule

Le concours « Ma thèse en 180 secondes », permet à des doctorantes et doctorants de présenter leur projet de recherche dans un langage accessible à un public non spécialiste. Le/la candidat·e dispose de 180 secondes pour présenter son projet de recherche de manière claire, concise, convaincante et compréhensible par le grand public et les médias généralistes.

La sélection interne vise notamment à désigner les candidat·es appelées à représenter l'Université de Lausanne lors de la finale nationale suisse organisée sous la coordination de la Conférence universitaire de Suisse occidentale, ci-après « la CUSO ».

1. Objet

Les présentes conditions régissent la participation à la compétition interne organisée par l'Université de Lausanne, ci-après « l'Unil », dans le cadre du concours « Ma thèse en 180 secondes », ci-après « MT180 ».

Elles complètent le règlement suisse MT180 applicable à l'édition concernée. Les règles spécifiques à la compétition interne de l'Unil s'appliquent dans la mesure où elles sont compatibles avec ce règlement.

Les modalités de traitement des données personnelles ainsi que les autorisations relatives à l'image, à la voix, à la captation et à la diffusion de la prestation font l'objet d'un document séparé.

2. Articulation avec le Règlement MT180

Le/la candidat·e reconnaît avoir reçu le règlement suisse MT180 applicable à l'édition concernée ou avoir été en mesure de le consulter.

En cas de contradiction relative aux conditions ou aux règles de participation à la finale nationale, le règlement suisse MT180 prévaut.

Si ce règlement est modifié après l'ouverture des inscriptions, l'Unil en informe les personnes concernées lorsque la modification affecte leur candidature ou leur participation.

3. Conditions d'admissibilité au concours

Pour pouvoir prendre part à la compétition MT180, le/la candidat·e doit cumulativement remplir les conditions suivantes :

a. **Immatriculation:** Être immatriculé·e en doctorat à l'Unil, ou l'avoir été au cours des 12 (douze) mois précédant la finale nationale;
b. **État d'avancement:** Présenter un état d'avancement suffisant du projet de thèse.
c. **Participation antérieure :** Ne jamais avoir remporté un prix à une édition précédente de MT180;
d. **Langue:** S'exprimer obligatoirement en français (concours en français, toutes les séances, ateliers et documents sont en français);
e. **Déontologie:** Le projet de recherche présenté doit respecter l'éthique scientifique et les règlementations internes à l'Unil, notamment la Directive 4.2;
f. **Accord de la direction de thèse**: L'accord formel de la ou des personnes encadrant la thèse (directeur·ice·s) est obligatoire. Cet accord doit être explicitement validé par le biais d'une question dédiée dans le formulaire d'inscription en ligne.
g. **Confidentialité et propriété intellectuelle** : avoir réglé les questions de propriété intellectuelle et confidentialité;
h. **Droit sur image** : avoir signé la cession de droit sur image en lien avec la diffusion du concours sur internet;
i. **Formation obligatoire:** Afin de garantir la qualité des prestations et d'accompagner au mieux les participant·es, **le suivi de la formation officielle MT180 dispensée par l'Unil est obligatoire**. Le non-suivi de cette formation entraîne la disqualification automatique du/de la candidat·e.

4. Nombre de candidat·es.

Pour des raisons logistiques et liées à l'organisation des prestations sur scène, le nombre maximal de personnes admises à participer à la compétition interne de l'Unil est fixé à 18 (dix-huit) candidat·es.

Lorsque le nombre de candidatures admissibles excède 18 (dix-huit), l'Unil applique les critères de sélection prévus à l'article 5.

5. Sélection en cas de candidatures excédentaires

Lorsque plus de 18 (dix-huit) candidatures remplissent les conditions d'admissibilité, les critères suivants sont appliqués successivement :

Si le nombre d'inscriptions conformes dépasse ce seuil, les critères de priorisation suivants seront appliqués dans l'ordre :

a. **Etat d'avancement de la thèse:** La priorité est donnée aux candidat·es en fin de thèse.
b. Candidature ou participation antérieure ? : la priorité est donnée aux candidat·es. qui s'inscrivent pour la toute première fois au concours.

Lorsque les critères précédents ne permettent pas de départager plusieurs candidatures, la date et l'heure de soumission du formulaire d'inscription sont prises en considération selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

6. Engagement de participation et désistement

Compte tenu du nombre limité de places, le ou la candidat·e dont la candidature est retenue s'engage à participer aux formations et à l'ensemble de la compétition. En cas d'empêchement majeur, il ou elle en informe l'organisation par écrit dans les meilleurs délais.

7. Règles techniques et règles de présentation

Les contraintes techniques décrites ci-dessous s'appliqueront à tous les doctorant·es participant·es, sans exception :

a. **Minutage:** Les candidat·es ont exactement 180 secondes. Un chronomètre effectue le décompte en face de la scène. Un signal sonore retentit à l'échéance. Si le/la candidat·e continue sa prestation après le signal, il/elle est disqualifié·e.
b. **Gestion des interruptions :** Le chronomètre ne peut être arrêté ou remis à zéro (même en cas de trou de mémoire), sauf en cas d'incident technique majeur constaté par l'animation (micro, projection).
c. **Support visuel :** Les candidat·es ont droit **à une seule diapositive, fixe et non animée**. Aucun support audio ou vidéo n'est autorisé. Les textes et les images doivent être en français et libres de droits (art. X). Le nom du/de la candidat·e et le logo de l'Unil ne doivent pas apparaître sur le visuel (ils seront intégrés par l'organisation).
d. **Accessoires :** Aucun accessoire (matériel, pointeur laser, vêtement utilisé spécifiquement comme accessoire de mise en scène) n'est autorisé.

8. Critères d'évaluation et qualification pour la finale nationale

Les membres du jury évalueront les présentations selon 4 (quatre) grands critères :

a. **Talent d'orateur et implication :** Qualités de rhétorique (voix, rythme, présence sur scène) et transmission de la passion.
b. **Vulgarisation :** Accessibilité du langage, utilisation de figures de style ou d'exemples pertinents.
c. **Structure et cohérence :** Équilibre de l'exposé (introduction, développement, conclusion) et clarté des recherches menées.
d. **Coup de cœur :** Point exceptionnel laissé à la libre discrétion du jury (originalité).

9. Prix et sélection pour la finale nationale

La compétition interne de l'Unil décernera 3 (trois) prix du Jury et un prix du Public.

Les trois lauréat·es désigné·es pour représenter l'Unil à la finale nationale suisse sont les gagnant·es des trois prix du jury.

Si l'une des personnes lauréates d'un prix du jury ne peut pas représenter l'Unil lors de la finale nationale, la personne ayant remporté le prix du public peut la remplacer, pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admissibilité applicables.

10. Droit d'auteur

Le ou la candidat·e s'assure que sa présentation et son support visuel sont originaux et que les éventuels contenus de tiers qui y sont intégrés peuvent être licitement utilisés dans le cadre du concours.

Les conditions de captation et de diffusion de son image, de sa voix et de sa prestation sont réglées dans un document séparé.

11. Confidentialité et divulgation du contenu de la recherche

MT180 est une manifestation publique. Le/la candidat·e est informée que les informations présentées lors de sa prestation sont communiquées au public.

Elle s'assure, en accord avec sa direction de thèse et, le cas échéant, avec les autres personnes responsables du projet de recherche, que les informations envisagées peuvent être rendues publiques.

Elle veille notamment à ce que sa présentation :

- ne contrevienne à aucune obligation légale ou contractuelle de confidentialité ;
- ne viole aucun secret de fonction, secret professionnel ou autre devoir de discrétion applicable;
- ne divulgue pas illicitement de données personnelles ou sensibles concernant des tiers ;
- ne viole pas les droits de partenaires scientifiques, industriels ou institutionnels ;
- ne compromette pas le dépôt ultérieur d'une demande de brevet ou une autre démarche de protection des résultats.

Le/la candidat·e sollicite, lorsque cela est nécessaire, l'accord des personnes ou institutions concernées avant de rendre les informations publiques.

L'accord de la direction de thèse requis pour participer au concours ne dispense pas la personne candidate de vérifier les éventuelles autres obligations applicables à son projet.

12. Contacts et organisation

Pour toute question relative aux inscriptions, aux critères d'admissibilité ou aux séances de formation obligatoires, veuillez vous référer aux contacts officiels de l'organisation:

Mélanie Bosson - Graduate Campus, Unil - melanie.bosson@unil.ch
Cédric Garrofé - Unicom, Unil - cedric.garrofe@unil.ch

Par son acceptation, le/la candidat·e confirme avoir pris connaissance des présentes conditions et s'engage, si sa candidature est retenue, à les respecter pendant toute la durée de sa participation au concours.